

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

REGLEMENT DU CHALLENGE TRIAL JEUNES 2018

CALENDRIER 2018

11 mars	St-Lucien (28)	Trial Club de Beauce
25 mars	Quantilly (18)	Moto-Club du Berry
29 avril	Nemours (77)	Union Motocycliste Nemourienne
3 juin	Francueil (37)	Trial Club de Francueil
10 juin	Prasville (28)	Trial Club de Beauce
24 juin	St-Léonard des Bois (72)	Moto-Club St-Léonard-des-Bois
8 juillet	Looze (89)	Trial Club de Looze
2 septembre	Uzurat (87)	Motor Club Limousin
16 septembre	Brethel (61)	Moto-Club de Brethel
29-30 septembre	Les Etilleux – Vichères (28)	Club Motocycliste du Perche
21 octobre	La Châtre (36)	Trial Club du Pays de La Châtre

Préambule :

La Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire met en place un « Challenge Trial Jeunes », pour 2018, élaboré par les Membres de la Commission Trial de cette même Ligue.

Tous les pilotes qui participent à ce Challenge, s'engagent à respecter le présent règlement. Pour toute cause non prévue, le règlement national sera pris en considération.

ARTICLE 1 : DEFINITION

Dans le cadre de ce Challenge, cinq catégories sont mises en place :

- Niveau Senior 3 Plus, sur le tracé des Seniors 3+,
- Niveau Senior 3, sur le tracé des Seniors 3,
- Niveau Senior 4 Plus, sur le tracé des Seniors 4+,
- Niveau Senior 4, sur le tracé des Seniors 4,
- Niveau Mini-Trial : sur un tracé spécifique, fermé.

Les pilotes, de niveau S3+, S3, S4+ et S4, sont classés selon les règles de pointage, identique à celui du règlement des compétitions de Trial en vigueur, lors du franchissement des zones, composant leur parcours.

Il doit y avoir 2 participants au minimum par catégorie, pour qu'un classement par catégorie puisse être établi sur l'ensemble de l'année, en vue de la remise des récompenses de la Ligue.

ARTICLE 2 : CONCURRENTS

Ce Challenge est ouvert à tous les licenciés FFM de la Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire, munis de l'autorisation parentale, et titulaire d'un guidon d'or ou d'argent, ou du CASM.

Pour marquer des points au Challenge, le jeune doit avoir moins de 18 ans, le jour de cette épreuve.

Des licences à la journée peuvent être délivrées, sous réserve de la présentation :

- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste, daté de moins d'un an,
- De l'attestation de l'assurance de la moto,
- Du guidon d'or ou d'argent, ou du CASM,
- Et de l'autorisation parentale.

Les détenteurs d'une licence à la journée, ne peuvent prétendre au classement annuel du Challenge Trial Jeunes.

Un pilote peut changer de catégorie en cours d'année, et marquer des points, à chaque épreuve, dans la catégorie dans laquelle il participe.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS ET ACCUEIL

Un bulletin d'engagement du jeune pilote doit être envoyé au Club organisateur, avec une enveloppe timbrée à son adresse, **AU PLUS TARD DEUX SEMAINES AVANT CHAQUE EPREUVE.**

Pour les épreuves organisées dans la Ligue, le bulletin est accompagné de dix euros (10 €) non remboursables, le règlement étant établi à l'ordre du Club organisateur. Tout pilote qui envoie ou dépose un bulletin d'engagement hors délais, doit d'abord interroger le Club organisateur, pour savoir si le Challenge a bien lieu, et si oui, s'acquitter du montant des droits d'engagement de quinze euros (15 €).

Dans les épreuves organisées par des clubs hors Ligue Centre-Val de Loire, le jeune pilote doit régler le droit d'engagement, prévu par ces clubs.

En cas d'impossibilité, pour force majeure, de se rendre à une épreuve, le pilote ou son responsable, doit impérativement prévenir l'organisateur de son absence, au minimum une semaine à l'avance, pour faciliter l'organisation du Challenge par l'Educateur, pour la catégorie Mini-Trial.

A son arrivée sur le lieu de l'épreuve, le pilote doit se présenter à l'accueil administratif, muni de :

- la confirmation de son engagement,
- sa licence de l'année en cours,
- son guidon d'or ou d'argent, ou son CASM.

Puis, il va au contrôle technique avec :

- sa moto,
- son casque, ses bottes, ses gants et sa protection individuelle.

L'Educateur peut refuser un jeune pilote qui ne peut présenter un équipement complet en bon état.

Les motos sont adaptées aux participants, et conformes à la réglementation en vigueur. Elles doivent respecter les limites de cylindrée, en corrélation avec l'âge du pilote, tel que cela est décrit :

. pour les catégories S3+, S3, S4+ et S4 : cylindrée égale ou inférieure à 125cc,

. pour le Mini-Trial : cylindrée inférieure ou égale à 85cc pour une moto thermique, ou cylindrée équivalente pour une moto électrique.

ARTICLE 4 : CALENDRIER DES EPREUVES

Le calendrier des 11 épreuves est établi comme ci-dessus.

ARTICLE 5 : ENCADREMENT ET EVALUATION DU MINI-TRIAL

Les jeunes pilotes, de niveau Mini-Trial, sont encadrés par :

- Un éducateur,
- Et un membre du club organisateur.

L'heure du départ est adaptée à ces compétiteurs, une coupure étant prévue à l'heure du repas (à la fin du 1^{er} tour), pour ces pilotes, qui font 2 ou 3 tours par épreuve, sur des zones mises au point par l'organisateur, avec un fléchage spécifique.

Les pilotes sont évalués selon les 4 critères suivants :

- Tenue vestimentaire (casque, gants, bottes, etc...),
- Sécurité et entretien de la machine,
- Comportement du pilote et de ses accompagnateurs,
- Aptitude au pilotage et réactions face aux difficultés.

Ces évaluations sont établies par l'Educateur qui en remet une copie au Club organisateur, et au Président de la Commission Trial de la Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie sont distingués lors de l'assemblée générale de la Ligue. Pour cela, ils doivent participer au moins, à la moitié des épreuves. Le Champion de chaque catégorie est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points, acquis à chaque épreuve, moins les 3 plus mauvais résultats ou absences, sur 3 épreuves.

En cas d'ex-aequo au classement final, les pilotes sont départagés au nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc... puis au nombre de points de pénalités, marqués sur les épreuves faites en commun par ces pilotes.

*Le Président de la Commission TRIAL
de la Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire,
Michel CHEVEREAU*